



CCP 4 du TP-00073 PEINTRE EN BATIMENT RNCP 36257 Poser des revêtements de sol souple de technicité courante

Objectifs de la formation :

Maitriser la pose de revêtements de sol souple de technicité courante.

Apprendre l'autonomie et l'organisation sur un chantier.

Prérequis :

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est obligatoire.

Public :

Tout public

Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

Les moyens mis en œuvre:

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.

La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques. Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.

Horaires :

Lundi: 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Mardi – Mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00



Jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Vendredi : 8h00-12h00

Modalités pédagogiques :

- Echanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers et/ou clé USB (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « **continu** ». Un « **livret de progression** » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

Sanction de la formation :

Un « Certificat de compétences Professionnelles » est remis en fin de formation pour justifier et valider la montée en compétences.

NB : Cette formation n'aboutit pas à la délivrance d'un titre professionnel.

Le métier du « Peintre en bâtiment »

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières, et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques.

Des consignes lui sont généralement données en termes de résultats à atteindre. Les matériaux sont mis à sa disposition sur chantier mais il doit organiser ses différentes interventions et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés. Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail, mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés. Certains types de chantiers (travaux sur des grandes surfaces, montage d'échafaudages) nécessitent un travail en équipe. Il manipule des charges lourdes

DÉROULEMENT

Durée de la formation : 240 heures

Période d'intégration :

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, les risques professionnels, port des E.P.I, l'outillage et les différents matériaux utilisés, les normes et D.T.U

CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante

- 1- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
- 2- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
- 3- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
- 4- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

Certification